



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/78

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOUA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CANIPEL

Date de convocation : 26 Mai 2021

Objet : Montant des Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2020 constatant l'élection du maire et 8 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 24 Mai 2020 portant délégation de fonctions à 8 adjoints et à 16 conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 6 305 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55%,

Considérant que pour une commune de 6 305 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 22%,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le maire a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité,

Considérant que le conseil municipal peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré
à la majorité des suffrages exprimés (**25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS Monsieur Olivier AMANS,
Madame Pascale DOMECH, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA et Madame Sylvia GUERRERO**)

DÉCIDE

- **De FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit (voir tableau annexé) :
 - **Maire** : 42.10% de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **1^{er} Adjoint** : 25.72% de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **2^{ème} Adjoint** : 15.17 % de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **3^{ème} Adjoint** : 15.17 % de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **4^{ème} Adjoint** : 15.17 % de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **5^{ème} Adjoint** : 15.17 % de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **6^{ème} Adjoint** : 15.17 % de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **7^{ème} Adjoint** : 20.57% de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **8^{ème} Adjoint** : 15.17 % de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **3 Conseillers délégués** : 6% de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,
 - **13 Conseillers délégués** : 2.58% de l'Indice Brut Terminal 1027 de la fonction publique,

Compte-tenu que la commune est chef-lieu de canton, les indemnités réellement octroyées au Maire, aux 8 Adjoints et aux 16 Conseillers délégués seront majorées de 15%, en application des articles L.2123-22 et R2123-23 du CGCT.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'Indice et seront payées mensuellement.

- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2021,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ



INDEMNITES des ÉLUS 2021 (pour un mois complet)

1/ Calcul de l'enveloppe Indemnitare Globale Maximale : Indice Brut Terminal de la fonction publique = 1027 et Indice Majoré = 830

Fonction	Taux (en % de l'IB Terminal FP)	Montant Mensuel maximum	Montant Mensuel maximum total
Maire	55%	2139.17	2139.17
Adjoint	22 %	855.67	855.67 x 8 adjoints = 6845.36
TOTAL Enveloppe Indemnitare Globale Maximale			8 984.53 €

2/ Attribution des Indemnités des élus

NOM de l'él	Fonction	% attribué	Montant Mensuel Indemnité Fonction	Majoration 15%	TOTAL Mensuel Brut par élu
SANCHEZ Marc	Maire	42.10%	1 637.43	245.61	1 883.04
DUROUDIER Jérôme	Adjoint	25.72%	1 000.35	150.05	1 150.40
LEONARD Myriam	Adjoint	15.17 %	590.02	88.50	678.52
ROY Jackie	Adjoint	15.17%	590.02	88.50	678.52
ZERAOUA Fatiha	Adjoint	15.17%	590.02	88.50	678.52
GAST Erald	Adjoint	15.17%	590.02	88.50	678.52
BLAZY Chantal	Adjoint	15.17%	590.02	88.50	678.52
FAREZ Franck	Adjoint	20.57%	800.05	120.01	920.06
BERTRAND Béatrice	Adjoint	15.17%	590.02	88.50	678.52
GRAUPERA Isabelle	Conseillère déléguée	6%	233.36	35.00	268.36
TORRECILLAS Jean-Luc	Conseiller délégué	6%	233.36	35.00	268.36
MARECHAL Christine	Conseillère déléguée	2.58%	100.35	15.05	115.40
FAUCONNET Patrice	Conseiller délégué	6%	233.36	35.00	268.36
GUARINOS Valérie	Conseillère déléguée	2.58%	100.35	15.05	115.40
CANIPEL Olivier	Conseiller délégué	2.58%	100.35	15.05	115.40
GRAU Cécile	Conseillère déléguée	2.58%	100.35	15.05	115.40
PAUBERT Yves	Conseiller délégué	2.58%	100.35	15.05	115.40
ALLABERT Emilie	Conseillère déléguée	2.58%	100.35	15.05	115.40
MIQUEL Raymond	Conseiller délégué	2.58%	100.35	15.05	115.40
CLERGUE Anne-Marie	Conseillère déléguée	2.58%	100.35	15.05	115.40
RANGHELLA Corrado	Conseiller délégué	2.58%	100.35	15.05	115.40
EYCHENNE Anne-Marie	Conseillère déléguée	2.58%	100.35	15.05	115.40
PUJOL Guy	Conseiller délégué	2.58%	100.35	15.05	115.40
FORGET BARBERA Pierrette	Conseillère déléguée	2.58%	100.35	15.05	115.40
BERTONE Denis	Conseiller délégué	2.58%	100.35	15.05	115.40
MONTANT TOTAL Brut attribué aux élus			8 982.58 €		10 329.90 €

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le 02/06/2021

Berger
Levrault

ID : 009-210901609-20210602-2021_78-DE